Informations de base

2008/2323(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de défense d'immunité parlementaire de Aldo Patriciello **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	JURI Affaires juridiques	SAKALAS Aloyzas (PSE)	19/01/2009

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/03/2009	Vote en commission		Résumé
01/04/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0196/2009	
22/04/2009	Décision du Parlement	T6-0233/2009	Résumé
22/04/2009	Résultat du vote au parlement		
22/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2323(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 7
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/70655

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0196/2009	01/04/2009	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0233/2009	22/04/2009	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de défense d'immunité parlementaire de Aldo Patriciello

2008/2323(IMM) - 22/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 643 voix pour, 5 voix contre et 12 abstentions de ne pas défendre l'immunité et les privilèges d'Aldo PATRICIELLO (membre italien du Parlement), et ce, pour les raisons suivantes : la demande a trait à une procédure pénale engagée par le tribunal de Campobasso (IT) pour –entre autre- détournement de fonds publics.

Sachant que les faits incriminés ne peuvent être considérés comme des "opinions", le Parlement estime que l'immunité de M. Patriciello ne peut être défendue.